

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****4ÈME Réunion de 2016****Séance du 19 octobre 2016**

CD20161019_37

id. 2916

L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

SYNDICAT MIXTE GRAND SUD LOGISTIQUE

Le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Plate-forme Logistique Départementale sur les communes de Campsas, Labastide-Saint-Pierre et Montbartier a été créé le 17 avril 2008 par délibérations concordantes du Conseil Général (19/12/2007), des communes de Campsas (19/12/2007), Labastide-Saint-Pierre (21/12/2007) et Montbartier (28/02/2008).

Le 20 décembre 2011, les membres du Conseil Syndical ont approuvé le changement de dénomination du Syndicat Mixte par "**Syndicat Mixte Grand Sud Logistique**", conformément aux évolutions économiques et commerciales de la structure.

La loi NOTRe du 7 août 2015 renforce les compétences des Communautés de Communes et d'Agglomération. Elle prévoit notamment le transfert obligatoire aux EPCI, à compter du 1er janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activités économiques.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental doit organiser son retrait du Syndicat Mixte Grand Sud Logistique.

Monsieur le Président précise que l'Assemblée Départementale sera tenue informée lors d'une prochaine réunion des modalités définitives.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission développement économique, emploi,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte de la modification législative des compétences en matière de gestion des zones économiques amenant le Département à se retirer du Syndicat Mixte Grand Sud Logistique avec effet au 1er janvier 2017 ;
- Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre le dispositif de retrait en considération des apports du Département et des contributions de l'ensemble des membres du Syndicat, en application des dispositions des articles L. 5721-1 et suivants, du code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC